## EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*Date de Convocation : 19/01/2024 \*Date d'Affichage: 19/01/2024 \*Conseillers en exercice: 23

\*PRÉSENTS: 13 \*VOTANTS: 16

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents: Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP,

Madame Claudine BARRIE, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Adjoints

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH Madame Nadine DAGUENET, Madame

Murielle FANOUILLERE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Dominique REVEILLERE,

## Etaient absents excusés :

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,

Monsieur Mohammed NIFApouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Monique MORNACCO pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN.

Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET,

Madame Isabelle CORNELOUP a été désignée Secrétaire de séance.

## DEL N° 2 :APPROBATION DU PROCÈS VERBAL Conseil municipal du 14 décembre 2023

Les séances publiques du Conseil municipal donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui retrace les décisions des séances de l'Assemblée délibérante.

Le Conseil municipal, n'ayant aucune rectification à apporter au procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2023 qui leur a été transmis et qui a été publié,

**ADOPTE** le procès-verbal du Conseil municipal du 14 décembre 2023.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de eet acte dès sa transmission

en Sent Rrefecture le

Propose dans un delai de 2 mois à compter

But Plan ou notification.

Fait à Margency, le 26/01/2024